

*Déclarations de ministre*

rétablir un accès normal de leurs produits au marché américain. Nous nous proposons de suivre de près l'effet de la mesure américaine sur les exportations canadiennes à compter du 6 juin, date d'entrée en vigueur de cette mesure. Nous rencontrerons les représentants de l'industrie peu après afin d'évaluer cet effet et d'arrêter les mesures qui pourraient être nécessaires et opportunes pour aider l'industrie à s'adapter. Il en est qui estiment que cette mesure américaine constitue un motif suffisant pour suspendre les négociations commerciales globales entre nos deux pays, ou même pour y mettre fin. Nous ne devons pas suivre ces conseils désespérés. L'incident touchant les bardeaux nous souligne la nécessité de persister dans nos efforts pour nous assurer l'accès au marché des États-Unis et l'améliorer.

• (1640)

Monsieur le Président, certains autres voudraient relier le différend sur les bardeaux au dossier de nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Ils prétendent sans doute que notre réaction à la question des bardeaux poussera les États-Unis à lancer une enquête sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre en vue de l'imposition de droits compensateurs. Ces deux questions ne sont tout simplement pas reliées. Il est important, à mon avis, que les députés voient bien la différence fondamentale qui existe entre les deux dossiers. D'un côté, le droit de 35 p. 100 sur les bardeaux vient d'être imposé par l'administration des États-Unis pour protéger une industrie incapable de supporter la concurrence de produits exportés dans des conditions loyales. Il s'agit d'un acte protectionniste flagrant. Le dossier du bois d'oeuvre, par contre, est l'un de nombreux cas de plaintes selon lesquelles les producteurs canadiens exercent une concurrence déloyale sur le marché américain.

Nous rejetons cette accusation de subventions déloyales, tout comme le tribunal américain compétent l'a rejetée en 1983. Nous continuerons par conséquent de contester le droit des groupes de pression américains de harceler les producteurs canadiens avec la même accusation de subvention. Nous sommes sûrs que les producteurs canadiens auront finalement gain de cause, s'ils sont doublement menacés devant les tribunaux de commerce américain. J'ajouterai que d'autres produits canadiens font l'objet d'allégations de concurrence déloyale et que nous surveillerons de très près le déroulement de ces autres cas.

[Français]

Monsieur le Président, je viens d'exposer la réaction du Canada à cette malencontreuse mesure. Il s'agit d'une réaction mesurée, d'une réaction reconnaissant qu'une guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis ne servirait à rien.

[Traduction]

Nous disons depuis longtemps que le commerce entraîne la création d'emplois, non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour les Américains. Nous avons l'espoir que ces mesures permettront à nos deux pays de tourner la page de ce malencontreux épisode et de s'atteler à l'instauration d'un climat plus sûr et plus stable dans nos relations, de manière que les échanges commerciaux puissent se poursuivre en toute liberté et de façon loyale entre nos deux pays.

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, en répondant au ministre des Finances (M. Wilson), je voudrais d'abord exprimer ma solidarité à deux causes différentes. Ma sympathie s'adresse d'abord aux 4,000 travailleurs et plus de la Colombie-Britannique qui n'ont absolument rien obtenu aujourd'hui du gouvernement du Canada. C'est eux que nous devons réellement plaindre, car ils ont été abandonnés à leur sort par leur gouvernement qui n'a pas su offrir une réponse efficace ou utile. Je dois ensuite offrir mes regrets au ministre des Finances qui, une fois encore, a servi de victime expiatoire pour son gouvernement après que les gaffeurs qui ont mis tout ce processus en place l'ont laissé seul se débrouiller avec la rondelle, comme l'a dit l'autre jour mon collègue de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston). Il a déclaré que le ministre des Finances a été chargé de tuer le temps pendant la pénalité. On pourrait dire les choses autrement. Il sera maintenant surnommé dans tout le pays «la souris qui rugissait». Sauf que le ministre des Finances actuel a réussi à faire passer le regretté Peter Sellers pour un sérieux homme d'État en comparaison.

On ne peut que s'esclaffer devant les mesures proposées aujourd'hui comme la réponse prétendument énergique promise il y a dix jours par le premier ministre (M. Mulroney). Le ministre a parlé d'un «épisode malheureux». Depuis le début, le gouvernement répète qu'il s'agit d'un incident isolé qui n'est pas représentatif de l'état d'esprit des Américains. Pourtant, cet après-midi, on nous apprend de Washington que les États-Unis ont maintenant imposé, conformément à la décision de la Commission du commerce international, un droit de 41 p. 100 sur les importations d'acier canadien destiné à l'industrie pétrolière et gazière. Et voilà pour l'incident isolé. Les gens qui résident dans la circonscription du ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et à Regina vont maintenant subir toute la rigueur d'une autre mesure américaine, inspirée à nouveau par le fait que les Américains savent que ce gouvernement ne réagira pas d'une manière ferme et efficace.

Le premier ministre a dit un jour: «Si le vent du protectionnisme souffle jamais sur le Canada, il peut me couper en petits morceaux». Les morceaux jonchent le sol. Le premier ministre a été mis en pièces par son soi-disant bon ami, le président des États-Unis.

Il ne s'agit pas d'une réaction efficace à un incident isolé, mais d'une stratégie logique et cohérente de la part des États-Unis pour imposer une série de mesures commerciales contre notre pays, mesures inspirées, de toute évidence, par le fait que les Américains ont vu une bande de chatons au gouvernement conservateur qui n'ont pas su se faire respecter d'eux parce qu'ils ont cédé sur tout le reste jusqu'à présent.

Le gouvernement va faire preuve de beaucoup de courage. Il va réimposer un droit sur les livres et les publications, à cela près qu'il y a une petite notification qui précise «jusqu'à la fin juin». Cela représente 24 jours de mesures sévères. Cela va vraiment faire trembler le président Reagan de la tête aux pieds. Après 24 jours, il se peut que cela n'ait plus d'importance. En outre, le gouvernement va imposer toute une nouvelle série de droits. Cela va vraiment toucher beaucoup de gens. Un nouveau droit sera imposé sur le porridge, les arbres de Noël et le thé. C'est déjà assez triste de mettre 4 000 personnes au chômage en Colombie-Britannique, mais maintenant